

Séance plénière

➤ JEUDI 7 JUIN 2012 APRÈS-MIDI (090)

PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

1. Projet de loi modifiant diverses dispositions relatives au statut des militaires, n^{os} 2190/1 à 3.

Ce projet vise d'une part à créer une base légale pour l'octroi d'une indemnité en cas d'accident ou de maladie dans le cadre de la participation à des missions à l'étranger d'assistance ou d'engagement opérationnel, et d'autre part à modifier diverses lois relatives au statut des militaires afin:

1° de reporter la date d'entrée en vigueur de la loi du 28 février 2007 fixant le statut des militaires du cadre actif des Forces armées et d'éviter ainsi qu'au 1^{er} juillet 2012 naisse un vide et une insécurité juridique dans le statut des militaires;

2° de créer la base légale pour limiter la possibilité de prolongation de la durée de la mise à disposition d'un militaire dans le cadre d'un transfert;

3° d'aligner certaines dispositions relatives au congé de paternité et au congé parental sur celles applicables aux membres du personnel de la fonction publique et aux travailleurs salariés.

Le projet de loi n° 2190 est adopté par l'unanimité des 130 voix

2. - Proposition de loi (MM. Laurent Devin, Anthony Dufrane, André Frédéric, Eric Thiébaud, Rachid Madrane, Jef Van den Bergh et Peter Vanvelthoven) modifiant le Code pénal en instaurant une circonstance aggravante pour les infractions commises à l'encontre des arbitres de manifestations sportives et les accompagnateurs sportifs, n^{os} 2037/1 à 7.
- Proposition de loi (MM. Christian Brotcorne et Christophe Bastin) instaurant dans le Code pénal une circonstance aggravante pour les auteurs de certaines infractions commises envers des arbitres de manifestations sportives, n^{os} 62/1 à 3.

Actuellement, le Code pénal prévoit une aggravation de peine pour des agressions commises à l'encontre de personnes exerçant une mission d'intérêt public, comme par exemple les pompiers et les ambulanciers.

Les auteurs souhaitent allonger cette liste en y incluant les arbitres et les accompagnateurs sportifs.

La proposition de loi n° 2037 est adoptée par l'unanimité des 130 voix

3. Projet de loi modifiant la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, n^{os} 1894/1 à 4.

La présente loi a pour objectif de mettre à jour les dispositions de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature en ce qui concerne les sanctions des infractions et les personnes compétentes pour contrôler l'application des dispositions de cette loi et de ses arrêtés d'exécution.

Deux nouvelles dispositions sont incorporées dans la loi afin de permettre l'établissement d'un conseil consultatif fédéral pour l'importation, l'exportation ainsi que le transit des espèces végétales et animales non indigènes et afin d'offrir la possibilité à l'État de conclure des accords sectoriels avec des entreprises qui participent à la dispersion d'espèces invasives, ou avec des organisations regroupant de telles entreprises.

La révision introduit également un système d'amendes administratives.

Le projet de loi n° 1894 est adopté par l'unanimité des 130 voix